

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 3 juillet 2012, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.

Étaient présents :

Monsieur Yvon Tremblay, maire
Monsieur Jean-Pierre Chouinard au siège numéro 1
Madame Johanne Paquet; conseillère au siège numéro 2
Monsieur Gilles Murray; conseiller au siège numéro 3
Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5
Madame Julie Bérubé; conseillère au siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Yvon Tremblay, maire.

Madame Josée Simard, fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1207-01

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants à l'item varia,

- a) Regroupement des Organismes Populaires de Saint-Léandre
- b) Niveleuse sur la route menant à la Grotte des Fées
- c) Soumission de Signalisation de l'Est
- d) Demande de l'inspecteur municipal Luc Massé
- e) Parade du 100^e anniversaire de la municipalité
- f) Demande d'appui de la Corporation de Développement Local de Saint-Léandre
- g) Gravelage dans le nouveau développement résidentiel
- h) Bacs de recyclage et poubelles pour le 100^e
- i) Nivelage

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 4 juin 2012

1207-02

Sur proposition de monsieur Clarence Lévesque, le procès-verbal de la séance régulière du 4 juin 2012 est approuvé à l'unanimité.

4. Présentation et acceptation des comptes

1207-03

Il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu d'autoriser les dépenses compressibles au montant de 66 024.12 \$. Le montant total des dépenses autorisées du mois de juin 2012 est de : 86 253.01 \$.

La directrice générale en profite pour mentionner au conseil avoir reçu ce jour une facture de la firme Tremblay & Tremblay, Avocats au montant de 632.36 \$ et ce, relativement à une opinion juridique pour l'achat d'un nouveau camion-incendie en 2009.

Elle a effectué des recherches et aucune facturation n'existe pour cet événement par le passé. Elle vérifiera donc avec Tremblay & Tremblay la normalité de cette façon de procéder et transmettra avec le paiement une lettre demandant qu'à l'avenir, la facturation soit transmise à la municipalité dans un délai raisonnable.

5. Voirie

a) Résultats des soumissions pour le fauchage des abords des chemins

1207-04

Voici les résultats des soumissions reçues :

Ferme Éric Gagnon Lebreux	370.00 \$ taxes en sus
Claude Bernier	800.00 \$ taxes incluses
Daniel Duchaine	700.00 \$ taxes en sus

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu de donner le contrat à Ferme Éric Gagnon Lebreux, soit le plus bas soumissionnaire. et d'autoriser la directrice générale à faire les démarches requises pour le début des travaux.

Il y aurait lieu d'aviser monsieur Yvon Tremblay à la première journée de travail de l'entrepreneur et ce, afin de vérifier si les travaux sont effectués selon les normes.

b) Demande des résidents du chemin d'accès au Lac Malfait

1207-05

Considérant que la directrice générale fait la lecture de la demande de monsieur Jean-Claude Bouchard, Président du Regroupement des résidents du Lac Malfait. Ces derniers désirent qu'un nivelage et de l'élagage d'arbres soient effectués sur le chemin d'accès menant au Lac Malfait.

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à faire les démarches nécessaires pour obtenir les services d'une niveleuse et d'un entrepreneur en élagage.

c) Branches d'arbres dans l'emprise du chemin du Rang 8

Lorsque les services d'un entrepreneur en élagage seront retenus, il y aurait lieu de lui indiquer un endroit problématique dans le rang 8 où des branches d'arbres rétrécissent le chemin.

d) Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II

1207-06

Considérant que ce programme permet d'obtenir une subvention pour des travaux de pose de tuyau de calvettes et de creusage de fossés dans le chemin menant à la Grotte des Fées.

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à présenter une demande dans le cadre de ce programme.

6. Avis de motion : Règlement # 250 relatif à la circulation des camions et véhicules outils abrogeant et remplaçant le règlement numéro 205.

Un avis de motion est donné par monsieur Jean-Pierre Chouinard concernant le règlement # 250 relatif à la circulation des camions et véhicules outils abrogeant et remplaçant le règlement numéro 205.

7. Fermeture du bureau municipal du 23 juillet au 3 août 2012

1207-07

Considérant les vacances de la directrice générale;

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 23 juillet au 3 août 2012 à l'exception des journées du mercredi soit, les 25 juillet et 1^{er} août.

Pour ces deux (2) journées, l'adjointe administrative sera présente au bureau et un avis par média poste sera envoyé aux contribuables pour les aviser de ce fait.

8. Clés pour agente de développement communautaire

1207-08

Considérant la présence du bureau de l'agente de développement communautaire sur le pallier menant à la salle du conseil;

Considérant la fermeture du bureau municipal durant les vacances;

Considérant que la clé de l'entrée menant à la salle municipale ne permet pas l'ouverture des portes du bureau municipal;

Il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale de remettre une clé de la porte d'entrée menant à la salle municipale et au bureau de l'agente de développement communautaire.

9. Soumissions pour installation de lampadaires dans la rue de l'Église et dans la côte de l'Église.

1207-09

Voici les résultats des soumissions demandées :

Les Entreprises d'Électricité JMN Inc. 2 245.00 \$ taxes en sus

Les Entreprises d'Électricité G. Ouellet Inc. 2 340.43 \$ taxes en sus

Il est donc proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu de donner le contrat au plus bas soumissionnaire soit, Les Entreprises d'Électricité JMN Inc. et d'autoriser la directrice générale à faire les démarches requises pour le début des travaux.

10. Suivi du dossier de monsieur Joël Lévesque

1207-10

Considérant le calendrier des travaux remis à la municipalité par monsieur Joël Lévesque;

Considérant qu'à la vérification des lieux par monsieur Yvon Tremblay, il est constaté que le travail n'est pas débuté sauf un peu de sciage de bois;

Considérant qu'à ce jour le sciage des billots, la préparation du terrain pour l'implantation du garage et le ramassage du véhicule et des pièces n'ont toujours pas été effectués;

Considérant que monsieur Lévesque ne respecte nullement ses engagements;

Il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à rencontrer la firme Tremblay & Tremblay, avocats afin que ces derniers transmettent une mise en demeure en bonne et due forme à monsieur Joël Lévesque lui demandant de se conformer à la réglementation en vigueur.

11. Bornes sèches

Selon madame Marie-Ève Lévesque de la MRC de Matane, une borne sèche doit être installée dans le rang 6 Est, propriété de Ferme Jean-Yves Lamarre;

Une invitation a déjà été transmise à monsieur Jean-Yves Lamarre afin de cédule une rencontre pour discuter de ce fait.

La directrice générale va procéder à une vérification avec madame Lévesque afin de connaître sa période de vacances annuelles pour trouver une date possible pour procéder à cette rencontre.

12. États financiers trimestriels

La directrice générale dépose à la table du conseil les états financiers trimestriels pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2012.

13. Demande de dérogation mineure – matricule 9500 73 0596.

1207-11

Autoriser la superficie d'une piscine couverte excédant la superficie du bâtiment principal. 183,95 m² au lieu de 69,53 m².

Considérant qu'il n'y a aucun voisin immédiat à la propriété de monsieur Tremblay;

Considérant que le seul voisin se trouve de l'autre côté du chemin, en biais de la propriété concernée;

Considérant la très grande superficie du terrain et que plusieurs arbres existants voileraient en grande partie la vue de cette construction;

Considérant que l'acceptation de cette dérogation régulariserait la situation;

Considérant que les membres présents sont unanimes, il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre et unanimement résolu d'accepter cette dérogation mineure conditionnellement à ce que le propriétaire accepte que la municipalité se dégage de toutes responsabilités quelles qu'elles soient et inconvénients quels qu'ils soient que cette situation pourrait occasionner dans le futur. Cette condition devra être mentionnée dans le permis.

14. Coût de l'enlèvement de la neige

La directrice générale présente au conseil un état du coût de l'enlèvement de la neige pour l'hiver 2011-2012, soit à la première année de déneigement par la municipalité elle-même.

Il en a coûté 219 547.47 \$ taxes incluses auquel montant l'on doit soustraire la portion de TPS qui est récupérée soit 8 014.91 \$ et ce, pour un montant total de 211 532.56 \$.

15. Assurance responsabilité civile de la municipalité

1207-12

Considérant que la police d'assurance actuelle de la municipalité possède une limite d'assurance de 1 000 000.00 \$ à la section responsabilité civile;

Considérant qu'avec le coût de la vie actuel, si un sinistre important survient, cette limite peut être amplement dépassée;

Considérant que la prime annuelle pour une limite d'assurance de 3000000.00 \$ serait de 1 350.00 \$ taxe en sus, soit 200.00 \$ de surprime;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale de demander à madame Stéphanie Tremblay, courtier d'assurance attitré à la municipalité chez Murray, Charest & Ross Inc., l'augmentation de la limite d'assurance en responsabilité civile à 3 000 000.00 \$.

16. Confection d'épinglettes et d'une plaque commémorative pour le 100^e anniversaire de la municipalité

1207-13

Considérant que des épinglettes à l'effigie du logo de la municipalité ont été souvent demandées par les contribuables;

Considérant la fabrication d'un banc qui sera installé dans le parc du 100^e et sur lequel il est prévu l'installation d'une plaque commémorative mentionnant le 100^e anniversaire de la municipalité;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu d'autoriser le comité du 100^e pour une dépense globale de 1 000.00 \$ pour la fabrication des épinglettes et de la plaque.

Le comité informera la directrice générale dès que les soumissions seront reçues, de même que le délai de livraison.

17. Utilisation des terrains municipaux durant le 100^e

1207-14

Considérant que des jeux doivent être installés durant les festivités;

Considérant que le stationnement devant l'école est propriété de la municipalité;

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre et unanimement résolu d'autoriser le comité du 100^e à installer des jeux à cet endroit.

18. Statistiques pour la récupération – année 2012.

La directrice générale a reçu d'Exploitation Jaffa les statistiques pour la récupération pour la période s'étendant de janvier à mai 2012.

Il y apparaît une belle augmentation de la récupération par les citoyens par rapport à l'an dernier.

19. Varia

a) Regroupement des Organismes Populaires de Saint-Léandre

Madame Noëlla Lapierre, secrétaire du regroupement, a demandé à la directrice générale s'il serait possible d'envoyer le courrier étant destiné à l'organisme chez sa sœur madame Rose Barrette Lagacé.

Le conseil mentionne que la directrice générale ne peut accéder à cette demande car le regroupement possède son adresse d'établissement au 3027 de la rue de l'Église et le courrier doit obligatoirement y être acheminé.

b) Niveleuse sur la route menant à la Grotte des Fées

1207-15

Considérant la facturation de Transport Martin Alain Inc. pour le nivelage effectué sur le chemin menant à la Grotte des fées;

Considérant qu'il s'agit d'un montant de 715.00 \$ taxes en sus;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à présenter une copie de la facture à la S.E.R. des Monts et une demande d'aide financière à cet effet.

c) Soumission de Signalisation de l'Est

1207-16

Considérant que le mot « vendu » doit être apposé sur le panneau promotionnel installé sur le terrain du Regroupement des Organismes Populaires de Saint-Léandre et ce, à chaque fois qu'un nouveau terrain est vendu;

Considérant la soumission de Signalisation de l'Est à 25.00 \$ taxes en sus pour un ensemble de 2 mots;

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à accepter ladite soumission et de faire la demande de 5 paires de mots pour le futur.

d) Demande de l'inspecteur municipal Luc Massé

1207-17

Considérant la demande de l'inspecteur municipal Luc Massé afin que la municipalité l'autorise à prendre un congé sans solde de un mois pour raisons personnelles et ce, du 9 juillet au 5 août 2012;

Considérant que monsieur Antoine Ouellet est disponible et accepte de le remplacer durant cette période;

Considérant que monsieur Luc Massé accepte de tout de même travailler de seize à vingt heures par semaine pour la municipalité afin d'effectuer certaines tâches;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'autoriser l'inspecteur municipal monsieur Luc Massé à prendre un congé sans solde pour la période ci-haut mentionnée.

Un document mentionnant les engagements de monsieur Massé envers la municipalité durant cette période sera rédigé par la directrice générale et une rencontre aura lieu avec l'inspecteur pour régulariser le tout.

e) Parade du 100^e anniversaire de la municipalité

Il est mentionné que durant la parade du dimanche 22 juillet 2012, les élus feront le trajet à pieds.

Des drapeaux leurs seront remis de même que des épinglettes et macarons afin de les remettre aux gens le long du parcours.

Quant aux employés municipaux tels la directrice générale et l'inspecteur municipal, ils sont invités à utiliser le camion de voirie de la municipalité pour participer à la parade.

f) Demande d'appui de la Corporation de Développement Local de Saint-Léandre

Monsieur Gérald Tremblay, administrateur-coordonnateur de la Corporation de Développement Local de Saint-Léandre, a déposé une demande l'appui du conseil municipal.

1207-18

En effet, il a fait parvenir à monsieur David Soucy de la MRC de Matane une demande à l'effet que la bande de protection à respecter de tout cours d'eau et milieu humide sur les TPI de Saint-Léandre qui est actuellement de 20 mètres, soit portée à 30 mètres.

Cette demande concerne les plans de coupe de bois et d'aménagement forestier sur les TPI de Saint-Léandre.

Considérant que monsieur Tremblay demande pour l'organisme qu'il représente, l'appui du conseil municipal;

Considérant que la municipalité a à cœur la protection des cours d'eau et des milieux humides sur son territoire;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu d'appuyer la Corporation de Développement Local de Saint-Léandre dans ses démarches auprès de la MRC de Matane.

g) Gravelage dans le nouveau développement résidentiel

Monsieur Jean-Pierre Chouinard mentionne que l'état de la rue de l'Église, dans le secteur du nouveau développement résidentiel, impliquerait le passage de la niveleuse lors de sa prochaine visite sur le territoire de la municipalité.

h) Bacs de recyclage et poubelles pour le 100^e

Des bacs bleus de recyclage seront installés à divers endroits sur le site des activités de la Fête au Village et du 100^e anniversaire de la municipalité.

Ils seront empruntés au garage municipal et seront remis dès les fêtes terminées.

i) Nivelage

Il est mentionné par les membres du conseil qu'avant l'épandage de calcium prévu en juillet, un passage de la niveleuse serait de mise.

20. Période de questions

21. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Gilles Murray propose la levée de l'assemblée. Il est 21h45.

Yvon Tremblay,
Maire

Josée Simard,
Dir. gén. / sec.-très.